

Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,

L'année 2024 tire sa révérence avec un lot d'incertitudes dans le monde. Les tensions entre les grandes puissances qui continuent à façonner le paysage politique mondial affectent la stabilité de plusieurs pays.

Dans notre France, les élections récentes ont mis en lumière des divisions politiques importantes au sein de la société. Pourtant une série de défis, plus essentiels les uns que les autres, nous attendent : défis économiques, sociaux et de santé publique, changement climatique...

Dans ces périodes d'inquiétude, la commune reste encore le socle sécuritaire pour de nombreux habitants et nous l'avons vérifié dans le passé, en cas de besoin, la solidarité naît à cet échelon.

Nous continuons, comme nous savons le faire, à organiser la vie de nos villages, avec les élus, le personnel communal mais également et surtout avec les bénévoles des associations, les instituteurs, les parents d'élèves, les commerçants et artisans, agriculteurs qui sont toujours prêts à apporter leur contribution.

Nous pouvons être satisfaits de l'ouverture du cinquième poste à l'école de Maurens. Le pari du RPI avec Campsegret et Queyssac est gagné.

Les chiffres de fréquentation de la superette API sont favorables ; comme nous l'avions imaginé, elle complète bien l'offre de service du marché hebdomadaire du vendredi après-midi.

Le conseil municipal a souhaité créer la soirée des associations, qui a eu lieu le 6 décembre dernier, pour mettre à l'honneur et remercier tous ces volontaires qui effectuent un travail remarquable.

Avec le concours de la communauté de communes "Isle et Crempse en Périgord" nous avons mis en place un Plan Communal de Sauvegarde. Un exercice grandeur nature a eu lieu le 19 octobre avec la participation des services de l'Etat, de la gendarmerie, du SDIS, du DFCI. Plusieurs habitants ont été mis à contribution pour alerter, évacuer, soigner...

La deuxième tranche de travaux de l'église de Saint Jean d'Eyraud est commencée depuis octobre pour une durée prévisionnelle de sept mois. La rénovation de la chapelle de Laveyssière, qui a pris beaucoup de retard, est programmée pour ce début d'année.

A l'occasion du 80ème anniversaire de la tragédie de Saint Julien de Crempse et des exactions de Saint Jean d'Eyraud, nous avons effectué des travaux sur les monuments aux Morts et renouvelé les plaques sur lesquelles sont consignés à jamais les noms des victimes de la barbarie nazie.

Les demandes d'autorisation auprès de la DDT et la demande de subvention à l'agence de l'eau sont en cours pour le renouvellement de la station d'épuration de Maurens, nous pouvons espérer qu'elle verra le jour en 2025.

Et enfin, le Conseil Communautaire a lancé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), ce qui mettra fin à la carte communale qui est en vigueur sur notre commune. Comme nous l'avons annoncé à plusieurs reprises, nous pouvons nous attendre à une réduction drastique de la surface constructible.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui animent notre commune tout au long de l'année.

L'ensemble de l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et tous une belle et heureuse année 2025.

Nous invitons tous nos concitoyens à venir nous rejoindre le SAMEDI 18 JANVIER à 11 H à la Salle des Fêtes de Maurens pour la traditionnelle cérémonie des vœux suivie du verre de l'amitié.

Sommaire

- Voirie ----- p.3
- Fauchage des routes et des pistes forestières ----- p.4
- Obligations de débroussaillage ----- p.5
- Élagage et fibre optique ----- p.6
- Projet lotissement ----- p.8
- Plan local d'urbanisme intercommunal ----- p.9
- Sentiers nature ----- p.9
- Pour lutter contre le frelon asiatique et autres nuisibles ----- p.10
- Rénovation église de St Jean d'Eyraud ----- p.11
- Repas des aînés ----- p.11
- API ma super supérette ----- p.12
- Plan Communal de Sauvegarde ----- p.13
- 80 ème anniversaire de la Libération ----- p.14
- Commémorations----- p.15
- École : récupération de classe ----- p.17
- Bibliothèque et activités culturelles ----- p.18
- Associations ----- p.19
- Actualités divers ----- p.20
- Marché de Maurens : Nouveau commerçants ----- p.23



EN CAS DE PROBLEMES MAJEURS

Dans une démarche continue de proximité et d'écoute, une permanence téléphonique d'élus est mise en place à partir du 1er janvier.

Elle concerne tous les événements exceptionnels rencontrés, les problèmes de sécurité sur les infrastructures communales, hors horaire d'ouverture des mairies.

07 89 06 59 26

VOIRIE

Le dernier marché à bons de commande sur trois ans, s'est terminé l'année dernière.

Sur la même forme, nous avons lancé un nouveau marché public et c'est l'entreprise Laurière de Saint Front de Pradoux qui a été retenue pour les années 2024, 2025 et 2026.

Après l'hiver pluvieux de 2023/2024, la voirie communale a été plus rudement détériorée et le Conseil Municipal a décidé de consacrer une somme plus importante (150 000 euros) à la réparation et à l'entretien de nos routes.

Les plus gros travaux sont des reprofilages en grave émulsion (route des Forgerons et route de la Gare à Maurens, route du Lavoir à Saint Jean d'Eyraud et la route du Ménissou à Laveyssière).

Divers travaux de renforcement et pose de bordures, de traitement de purges, création de fossés et évacuation des eaux et également du « point à temps » ont été effectués sur l'ensemble de la commune.



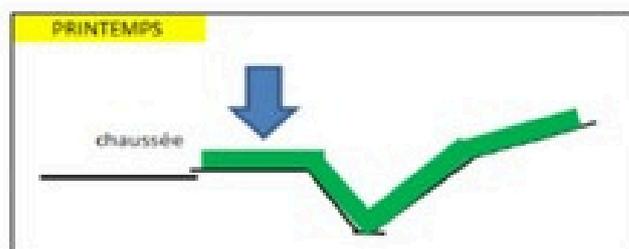
FAUCHAGE DES ROUTES ET DES PISTES FORESTIERES

Comme les années précédentes, les fauchages des accotements des routes et des pistes forestières ont été confiés à des entreprises.

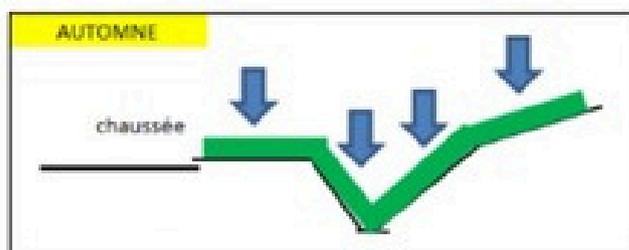
Pour faire suite à l'appel d'offres que nous avons organisé, c'est l'entreprise AGRIVERT TP qui a été retenue pour le réseau routier (soit 80 kms hors bourgs) et le GIASC pour les pistes forestières (30 kms). Cela pour un coût de 33 338 euros TTC.

L'entretien des abords de route a été réalisé en deux passages :

- Une première intervention de sécurité au printemps, à savoir un fauchage d'une largeur de machine accompagné des dégagements visuels nécessaires à la sécurité des usages de la route.



- Une seconde intervention pour maintenir le gabarit routier. La totalité des accotements est fauchée, y compris les fossés et le bas des talus.



L'entretien des quatre bourgs ainsi que certains hameaux, dans lesquels les voiries sont étroites, est toujours réalisé par les employés communaux.

OBLIGATION DE DEBROUSSAILLEMENT

L'Aquitaine est classée à haut risque pour les feux de forêt. Nous pouvons nous souvenir des incendies de 2022 à Landiras et ses environs, avec plus de 32 000 ha de surface brûlés.

De nombreux incendies pourraient être évités par simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures **obligatoire** est le **débroussaillage** dont les dispositions sont définies par le code forestier et les règlements préfectoraux de protection de la forêt contre l'incendie.

Qu'est-ce que le débroussaillage ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de végétation autour de sa maison pour diminuer l'intensité et éliminer la propagation des incendies. Il garantit la rupture horizontale et verticale de la continuité du couvert végétal.

Pourquoi débroussailler ?

- ❑ **Eviter les départs de feu et leur propagation** depuis ou vers les propriétés situées en forêts ou à proximité.
- ❑ **Réduire l'intensité de l'incendie** aux abords des habitations et empêcher que l'incendie ne touche les bâtiments.
- ❑ **Faciliter la circulation** des véhicules des sapeurs-pompiers en cas d'intervention.

Où débroussailler ?

Pour les terrains situés à moins de 200 m des bois et forêts, l'obligation de débroussailler s'applique sur :

- ❑ **50 m aux abords des constructions.**
- ❑ **10 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions.**

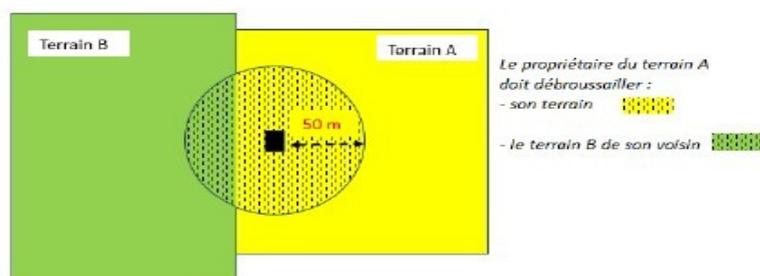


Qui doit débroussailler ?

Le débroussaillage incombe à celui qui **crée le risque**, c'est-à-dire à tout **propriétaire, locataire**, de constructions, chantiers ou installations de toute nature, situés à moins de 200 m de bois et forêt.

Sans tenir compte des limites de propriété :

Pour respecter les 50 m, le débroussaillage doit être effectué y compris sur les **terrains voisins** après en avoir informé leurs propriétaires.



ELAGAGE ET FIBRE OPTIQUE

● L'élagage garantit l'accès de tous au service public de la Fibre

Comme le réseau de télécommunications cuivre historique, le réseau public de fibre optique est déployé en souterrain ou en aérien sur des poteaux. En aérien, l'élagage régulier de la végétation aux abords du réseau garantit la qualité du service de télécommunications et la sécurité des personnes et des biens.

La végétation qui endommage le réseau (par chute d'arbre, de branches ou frottement sur les câbles...), qui empêche sa maintenance ou le raccordement d'un usager à la Fibre est une cause importante de service dégradé ou coupé.

De plus, les risques de chute de branche et de coupure des services de téléphonie et d'Internet augmentent considérablement lors des phénomènes climatiques violents. Ceci peut s'avérer lourd de conséquence pour les usagers (particuliers, entreprises, collectivités...) et leur sécurité notamment en cas d'urgence (personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc.)

Un élagage régulier et conforme aux normes en vigueur constitue donc un enjeu majeur pour la qualité et la pérennité du service public de la Fibre qui a vocation à remplacer le réseau de télécommunications cuivre d'ici 2030.

La responsabilité du propriétaire est engagée

1- Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens

2- Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre

3- Dans le cadre des contrats d'assurance Habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres (se renseigner auprès de l'assureur).

→ Que dit la Loi ?

Article L.51 du Code des postes et des communications électroniques :

«Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, (...) que le réseau soit implanté sur la propriété ou non et, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public»

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, ce même article autorise, après notification au propriétaire et au Maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.



Vous avez pu le voir, la fibre optique arrive progressivement sur le territoire de nos quatre communes historiques, les unes plus avancées que les autres.

Il est annoncé que l'installation sera terminée en totalité au printemps 2025. La commercialisation des prises est déjà commencée à Saint Julien de Crempse.

Il est également annoncé que le cuivre (les traditionnels fils de téléphone en cuivre) sera abandonné vers 2028/2030. Il sera donc obligatoire d'avoir une connexion « fibre » pour avoir un téléphone fixe, internet, télévision, alarme...

Sur les grands axes et dans les bourgs, le déploiement est réalisé en tranchée ou bien en empruntant les fourreaux qui sont déjà en place depuis les travaux d'effacement de réseaux.

Malheureusement, la fibre est parfois installée sur des poteaux, en bord de route, au milieu de massifs boisés.

Depuis de nombreuses années, dans un souci de longévité de la voirie, de sécurité routière et de préservation des réseaux aériens, la commune a fait le choix de consacrer 15 000 euros tous les ans, pour l'élagage des voies communales, en se substituant aux obligations des propriétaires.

Nous ne pourrions plus assumer cette charge lorsqu'elle ne nous incombe pas, sur les routes en présence de la fibre. Les propriétaires devront élaguer leur végétation pour éviter les dommages occasionnés sur le réseau et pour éviter d'être mis à contribution pour la réparation.

Le réseau public Fibre peut être porté par 3 types de poteaux différents



En aérien, le réseau public Fibre peut être déployé sur des poteaux mutualisés porteurs d'autres réseaux ou sur des poteaux dédiés au réseau Fibre :

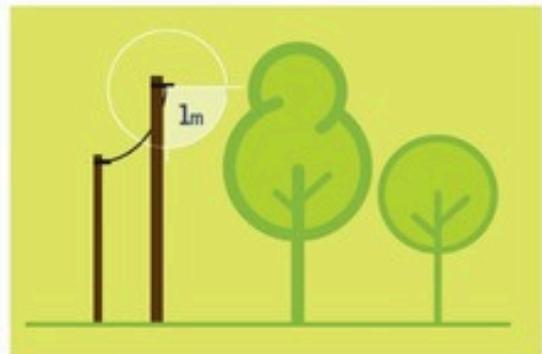
- 1- Les poteaux exploités par **ORANGE** qui sont sa propriété. Ils portent le réseau téléphonique cuivre.
- 2- Les poteaux exploités par **ENEDIS** qui sont la propriété des Syndicats d'énergie. Ils portent le réseau électrique basse tension.
- 3- Les poteaux exploités par **NATHD**. Ils portent uniquement le réseau public Fibre. L'étiquette présente sur le poteau mentionne le **Syndicat mixte numérique propriétaire du poteau**.

Dans tous les cas, une étiquette signale la présence de la Fibre sur le poteau.

Sa couleur varie selon les réseaux : verte pour les poteaux exploités par Orange ou Enedis et principalement blanche sur les poteaux du réseau public Fibre...



La bonne distance d'élagage dépend des réseaux présents sur les poteaux



- Les poteaux et câbles des réseaux de télécommunications (exploités par Orange et NATHD) doivent être complètement dégagés de toute végétation d'au moins un mètre.
- En cas d'infrastructure mutualisée avec le réseau électrique, la distance d'élagage dépend du type de ligne électrique. Dans ce cas, rapprochez-vous d'ENEDIS afin de connaître les règles d'élagage à appliquer.

ATTENTION : Aucun élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS. De plus, une habilitation est requise pour travailler dans un environnement électrique.



Comment s'assurer des normes d'élagage à respecter ?

la Déclaration de Travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) est la solution la plus fiable. Elle permet d'obtenir un retour exhaustif de l'ensemble des exploitants des réseaux sur les normes et réglementations en vigueur.

+ d'info sur le site officiel de l'Ineris : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Les bonnes pratiques



- Faire appel à un professionnel pour limiter les risques d'accident en cas d'élagage complexe
- Ne jamais monter sur les poteaux
- En plus des lignes, dégager aussi les accès au niveau des poteaux car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles pour les opérations d'exploitation du réseau (maintenance, raccordement...).
- Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux (de septembre à mars de préférence).
- Anticiper, ne pas planter sous les lignes ou trop près des poteaux ou en tenant compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.
- Il n'est pas demandé d'abattre les arbres, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élaguer.

Nous avons le plaisir de vous annoncer un projet ambitieux et porteur d'avenir pour notre charmant village, la réalisation d'un lotissement de 10 villas individuelles, situé sur la "Route de Leyvitour". Ce projet ne se limite pas à la construction de nouvelles habitations, mais s'inscrit dans une dynamique de développement local, visant à renforcer notre communauté et à préserver l'identité de notre cher village.

Composée de quatre petits villages, Eyraud-Crempse-Maurens est une commune dynamique grâce aux engagements de tous.

Ces dernières années, nous avons vu fleurir des initiatives essentielles, telles que la construction de la halle polyvalente, l'ouverture de la Maison d'Assistance Maternelle (MAM), ainsi que l'installation d'aires de jeux pour nos enfants.

La tenue du marché hebdomadaire a été pérennisée, offrant ainsi un lieu de rencontre et de convivialité, et récemment l'arrivée de la superette a enrichi notre offre de services.

Ces réalisations témoignent de notre volonté de dynamiser la vie locale et de répondre aux besoins de tous les habitants.

C'est dans la continuité de ces actions que va s'inscrire le nouveau lotissement qui n'est pas seulement une opportunité d'acquérir un nouveau chez soi ou d'investissement, c'est surtout un acte d'engagement envers notre village et ses valeurs.

Préserver notre école

La réalisation de ce projet va contribuer directement à la pérennité de notre école. En attirant de nouvelles familles, nous garantissons que notre école continue d'accueillir des enfants, favorisant un environnement éducatif dynamique et enrichissant pour eux.

Faciliter l'accès au logement pour les jeunes

Ce projet offre aux jeunes du village la chance de démarrer leur parcours résidentiel dans un cadre qui leur est familier et proche de leurs familles et amis.

Permettre aux séniors de rester dans leur village

Nous savons tous à quel point il est important pour nos aînés de rester dans leur village, entourés de leurs souvenirs et de leurs proches. Ces logements seront conçus pour leur offrir un cadre de vie confortable et accessible leur permettant ainsi de continuer à profiter de la vie dans leur communauté.

Soutenir nos commerces locaux

Un village vivant est un village où les commerces prospèrent. En accueillant de nouvelles familles, nous renforçons notre tissu économique local et assurons la pérennité de nos commerces.

Chaque nouveau résident est un soutien supplémentaire pour nos artisans et commerçants, contribuant ainsi à la vitalité de notre village.

Le lotissement proposera des logements respectueux de l'environnement, avec notamment un cheminement piétonnier qui favorisera la mobilité douce.

Ce lotissement sera composé de 10 villas individuelles accolées par le garage

- 6 à 8 villas T3 :

D'une superficie d'environ 65 m² habitables chaque villa sera implantée sur un jardinet d'une surface approximative de 200 à 300 m² ;

- 2 à 4 villas T2 :

D'une superficie d'environ 45 m² habitables, chaque villa sera implantée sur jardinet d'une surface approximative de 150 à 180 m² ;



Chaque villa sera construite avec des matériaux modernes, respectant les normes thermiques et phoniques actuelles.

Ce projet est une opportunité pour chacun d'entre vous, qu'il s'agisse d'investisseurs, de futurs habitants ou de futurs locataires, de participer activement à l'essor de notre communauté.

Ensemble, faisons du village de Maurens un lieu où il fait bon vivre, où chaque citoyen se sent concerné et impliqué dans le développement de notre cadre de vie.

Investir dans ce lotissement, c'est investir dans l'avenir de notre village, dans la qualité de vie de nos concitoyens et dans la continuité de notre héritage collectif.

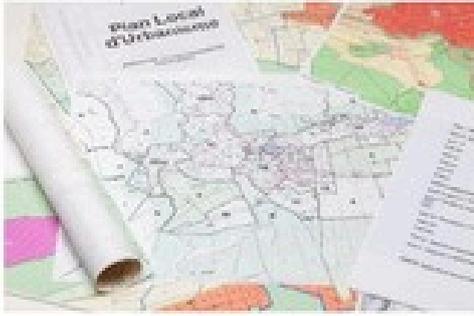
Nous vous invitons à vous engager dans cette belle aventure et à soutenir le projet de lotissement qui, sans aucun doute, contribuera à faire de Maurens un lieu de vie encore plus agréable et dynamique.

Pour plus de renseignements merci de contacter la mairie de Maurens : 05 53 73 55 50.

Ensemble, construisons l'avenir d'Eyraud-Crempse-Maurens !

Cordialement,
L'équipe de projet

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Isle et Crempse en Périgord (CCICP) a approuvé la délibération de prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) le 2 juillet dernier.

L'élaboration du PLUi-H porte sur l'ensemble du territoire de la CCICP et tient lieu de programme de l'Habitat, abrogeant en parallèle les documents d'urbanisme antérieurs à l'occasion de l'approbation du futur PLUi-H.

Les modalités de collaboration avec les communes membres, les définitions des objectifs poursuivis et les modalités de concertation auprès du public ont été arrêtées dans la délibération. Vous pouvez consulter cette délibération sur le site de la Communauté de Communes (isle-et-crempse-en-perigord.fr).

Ce site permettra également de centraliser l'ensemble des informations sur le projet : avancée, calendrier, divers documents et supports d'information.

Des réunions publiques à l'échelle communautaire seront organisées.

Un cahier d'observation est ouvert dans chaque mairie et au siège de la CCICP pour permettre au public de faire connaître ses observations, ses propositions et ses intentions quant au devenir de ses terrains.

L'objectif d'un PLUi est de garantir une cohérence dans l'aménagement du territoire, en tenant compte des enjeux locaux tout en optimisant l'utilisation des espaces disponibles. C'est à ce titre que nous serons confrontés à des changements de zonage de terrains. A ce stade, nous pouvons penser qu'aucun terrain, qui est aujourd'hui constructible, ne pourra être menacé.



En déambulant dans le bourg de St Jean d'Eyraud et aux alentours, nous pourrons nous arrêter devant des panneaux illustrés qui nous informeront sur :

- La populiculture : cette pratique agricole remonte à plusieurs siècles et consiste à tirer parti au maximum des peupliers plantés (croissance rapide, bois pour confection de papier, emballage, etc...) mais il est nécessaire de faire attention à la météo en favorisant des périodes non pluvieuses pour élaguer et récolter le bois, en raison du poids des engins qui peuvent tasser le sol.
- La flore des bords de rivière constituée par une végétation riche et diversifiée, essentielle à la stabilité écologique des cours d'eau et au bien-être des animaux qui y vivent.

Maintenir cette diversité végétale, c'est protéger les habitats des animaux et garantir une stabilité écologique pour nos rivières. Cela inclus, par exemple, la fauche raisonnée, le contrôle des espèces invasives ou encore la mise en oeuvre de pratiques agricoles durables pour minimiser l'impact sur les écosystèmes.



POUR LUTTER CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Comme nous le savons cet insecte n'a aucun prédateur naturel. Non seulement sa piqûre est très dangereuse pour l'homme, surtout pour ceux qui y sont allergiques, mais en plus il se nourrit d'abeilles (dévastant les ruches), papillons et autres... il est susceptible d'entraîner des dégâts considérables sur la biodiversité locale. La lutte contre le frelon vise essentiellement à piéger les femelles fondatrices (reines) mais il faut éviter de piéger d'autres insectes utiles à notre biodiversité en particulier les abeilles.

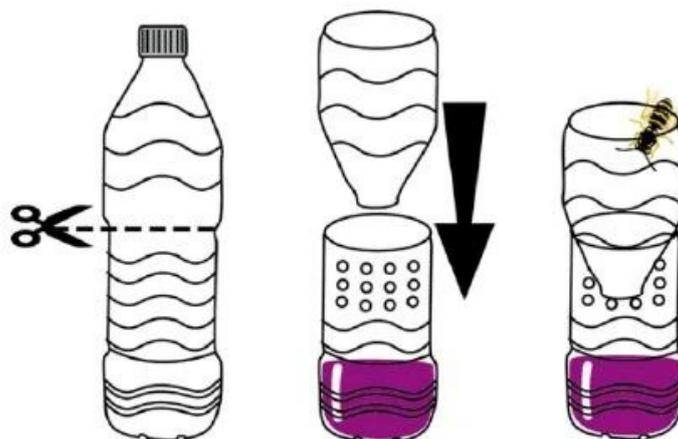


Afin de contribuer à lutter, à notre échelle, nous vous invitons à fabriquer un piège artisanal très facile à réaliser.

Ces pièges doivent être installés à la bonne période soit du 1er février au 15 avril environ, période où le frelon sort de son hibernation et du 15 octobre à la fin novembre, période où la reine fécondée va hiberner.

Placer ces pièges à plusieurs endroits de votre jardin, en hauteur pour éviter d'être piqués (surtout les enfants). Si l'un de vos pièges vous semble saturé très vite cela peut indiquer qu'un nid est proche de chez vous.

Surtout ne prenez pas l'initiative de détruire vous même celui ci. Seuls des professionnels sont en mesure de le faire (cette intervention reste à votre charge).



Au fond de cette bouteille, on place l'appât. C'est généralement un mélange sucré à base de bière (brune de préférence), de sirop de fruit et de vin blanc.

Ne contactez pas les pompiers qui ne pratiquent pas ce genre d'intervention.

Mr DEHAIS à Maurens fait partie de association ASE pour la destruction des nids de frelons asiatiques basée à VELINES
Son tél : 06 49 86 66 58 -- mail : ase24230@gmail.com

le vin blanc est un répulsif pour les abeilles

A savoir : la destruction n'est pas obligatoire, mais si vous n'y avez pas procédé, vous serez tenu pour responsable si quelqu'un se faisait piquer

AUTRES NUISIBLES (végétaux)

ALERTE
Espèce Exotique Envahissante

HERBE DE LA PAMPA

Une plante exotique envahissante dangereuse pour la santé et l'environnement

RAPPEL : L'arrêté du 2 mars 2023 interdit toute activité liée à cette espèce

Pourquoi est-ce un problème ?

- C'est une plante exotique envahissante
- Elle supplantela végétation indigène
- Engendre une perte de biodiversité
- Provoque des allergies
- Augmente le risque d'incendie

Quoi faire ?

Si vous en avez, arrachez-les si vous le pouvez ou coupez les inflorescences avant l'automne et placez-les dans des sacs poubelles bien fermés !

Agir

➔ **SIGNALEZ** l'herbe de la pampa que vous observez en milieu naturel sur l'application NPN Espèces, via la Quête « ALERTE HERBE DE LA PAMPA » !

NPN ESPÈCES
Available on the App Store | Get it on Google Play

Conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine | Retrouvez plus d'informations sur notre site internet ou sur le site officiel du projet | Nouvelle-Aquitaine | COOP

L'ambrosie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme.

Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national et en Nouvelle Aquitaine. Chacun peut lutter contre l'ambrosie en la reconnaissant et la signalant.



API MA SUPER SUPERETTE

La Superette API a connu une période active ces derniers mois avec des résultats très positifs dont une augmentation de la fréquentation en période estivale.

Au niveau du chiffre d'affaires nous nous situons dans la tranche haute des superettes en fonctionnement ; à ce jour plus de 80 dans la région Grand Sud-Ouest.

Pour la superette de Maurens, le nombre de passages par jour se situe entre 30 et 40 personnes.

Un client y va en moyenne 3 à 4 fois par mois.

Promotions et évènements vous sont proposés par mails ou sur Facebook.

Début 2025, fidèle à ses engagements, API développe son système de règlement. Ainsi les Associations, Collectivités et Entreprises pourront régler leurs achats en caisse en paiement différé. Ils recevront une facture en fin de mois à régler par virement ou via chorus.

Inutile de demander la carte, Api reviendra vers vous dès que tout sera mis en place.

Cependant pour les gros volumes, il faut envoyer un mail à : commandes@api-masuperette.fr

Nous sommes confiants dans l'introduction de cette carte spécifique qui contribuera à dynamiser encore plus la fréquentation du lieu.



RECHERCHE DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTE POUR NOTRE VILLAGE

Notre village, qui dispose d'un local de consultation avec actuellement un ostéopathe, fait face à une demande croissante en matière de soins de santé.

Si vous connaissez des professionnels de santé susceptibles de rejoindre notre belle commune et d'offrir leurs services à notre population, n'hésitez pas à nous contacter.

Ensemble, nous souhaiterions assurer à tous une couverture médicale optimale et renforcer notre cadre de vie.

Pour toute information, vous pouvez contacter la mairie au 05 53 73 55 50 ou par e-mail à mairie.maurens@orange.fr

PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
EXERCICE DU 19 OCTOBRE 2024 SUR LA COMMUNE
D'EYRAUD CREMPSE MAURENS

Nous sommes soumis à des risques multiples : climatiques, industriels, nucléaires, géologiques et même terroristes... Quels comportements adopter en cas d'évènements de ce type ? La Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord et ses communes travaillent ensemble depuis 2023. La commune Eyraud Crempse Maurens a décidé d'aller au-delà et de se mettre en situation pour évaluer la capacité des moyens mis en œuvre. Un exercice fictif a donc été programmé le 19 octobre.

L'objectif de cet exercice est de :

- tester la mise en œuvre du PCS,
- sensibiliser les acteurs (populations et partenaires),
- bénéficier du retour d'expérience,
- et plus particulièrement pour cet exercice, tester les moyens d'alerte auprès de la population et activer les différentes cellules du plan de sauvegarde.

Mise en situation, un incendie s'est déclaré sur la commune de Saint Jean d'Eyraud, à l'étang de Beaudret. La préfecture demande au maire de Eyraud Crempse Maurens d'activer son PCS et de procéder à l'évacuation de la population concernée vers la salle des fêtes de Maurens.

A 14h00 le maire active la cellule PCS de la commune, les différents acteurs rejoignent la mairie. Le PCL (Poste de Commandement Local) s'installe dans la salle du conseil.

Le maire délégué de Saint Jean d'Eyraud reste dans sa mairie et envoie des binômes sur sa commune afin d'informer la population de la situation et les inviter à se préparer à une éventuelle évacuation vers la salle des fêtes de Maurens.

A 14h15 Le responsable du PCL, active les différentes cellules : alerte de la population, soutien à la population, logistique et premier secours.

A 14h45 le PCL est opérationnel.

A 15h30 le feu se développant et menaçant plusieurs habitations, il est décidé d'évacuer une partie de la population, les équipes d'alerte partent sur le terrain.

A 16h30 l'évacuation est terminée.

A 16h35 Nous sommes informé qu'un groupe de randonneurs se trouve dans le secteur menacé, le correspondant du DFCI est envoyé sur site à la recherche des randonneurs.

A 17h00 les randonneurs sont retrouvés et sont invités à rejoindre la salle des fêtes de Maurens.

A 17h30 fin d'exercice.

Le retour d'expérience nous a permis de mettre en avant les points forts du dispositif ainsi que les faiblesses et les points à améliorer.

Nous tenons à remercier les volontaires et bénévoles pour leur engagement dans la réalisation et la réussite de cet exercice.

Des félicitations nous ont été adressées par la préfecture et les différents observateurs présents sur site.



80ème ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION

La commune de Eyraud Crempse Maurens n'oublie pas les soldats de l'ombre qui sont allés jusqu'au sacrifice suprême pour notre liberté.

5 août Saint Jean d'Eyraud

Un rassemblement a lieu à la stèle de Grandfond où en 1944 trois résistants furent tués et un quatrième fût fusillé le lendemain à Mussidan.

Notons la présence de nombreuses personnalités civiles et militaires ainsi que 8 porte-Drapeaux.

Cette cérémonie a commencé par le dévoilement d'une nouvelle plaque par Serge Muller député et Jean Paul Villepontoux Maire délégué de Saint Jean d'Eyraud, sur laquelle figure en lettre d'or le nom des suppliciés de ces évènements.

Puis ce furent les interventions de Jean-Paul Villepontoux, de la lecture de la rédaction de M. Bernard Mouynat, 11 ans lors des évènements, rédaction lue par Daniel Guichard fils du seul rescapé de cette tragédie, de M. Ranoux qui est en charge au niveau du département du devoir de mémoire.

L'appel des morts a été effectué par Mademoiselle Faustine Villepontoux. Des gerbes furent déposées par les différentes autorités.

Une minute de silence a été observée suivie du refrain de la Marseillaise. Le chant des partisans a clôturé cette émouvante cérémonie.

Lors du vin d'honneur, offert par la municipalité, Jean Paul Villepontoux a remercié le Président du comité de Bergerac du Souvenir Français M. Frédéric Gontier de sa participation financière pour la restauration de la plaque du monument aux Morts.



9 août Saint Julien de Crempse

C'est sous la présidence du Préfet de la Dordogne, Jean Sébastien Lamontagne que s'est déroulée la commémoration des événements du 9 août 1944. Étaient présents les élus nationaux, régionaux, départementaux, les maires et les élus locaux, les autorités militaires, un piquet d'honneur de la compagnie de gendarmerie de Bergerac ainsi que de nombreux présidents d'associations mémorielles ainsi que de nombreux habitants.

Après la levée des couleurs, le Préfet et le Maire délégué de Saint Julien de Crempse ont dévoilé le Monument aux Morts restauré ainsi que ses nouvelles plaques.

Puis ce furent les interventions du Maire délégué Jean-Pierre Victorien, la lecture d'une lettre poignante d'un témoin qui avait 7 ans lors de ces événements, lettre qui a été lue par Madame Maltor et les interventions du Sénateur Serge Mérillou, du Député Serge Muller et du Préfet Jean Sébastien Lamontagne.

L'appel des fusillés et tués au combat a été récité par Jean Paul Fontayne conseiller municipal.

Des fleurs ont été déposées par les enfants de la commune, puis par les autorités présentes.

Une minute de silence a été observée et le chant des partisans a clôturé la cérémonie au Monument aux Morts. L'assemblée s'est alors dirigée vers la salle du conseil pour rendre hommage à l'ancien instituteur Georges Roques.

A la sortie de la Mairie les autorités ont salué les porte-drapeaux présents.

Jean Pierre Victorien a invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Cette année, comme tous les ans, les habitants de la commune d'Eyraud Crempse Maurens ont commémoré l'anniversaire de la fin des combats du premier conflit mondial.

Chacun des villages de la commune a honoré ses enfants tués lors des conflits de 1870 à nos jours.

C'est par Maurens qu'ont débuté ces cérémonies, puis ce fut Saint Julien de Crempse, Saint Jean d'Eyraud et Laveyssière.

Dans chacun des villages les maires délégués ont lu la lettre du ministre délégué aux anciens combattants et ont observé une minute de silence. Etaient présents nos trois porte drapeaux, Jacky Denoix, Joël Villepontoux et Mélissa Chantegreilh.

A Maurens des remerciements ont été adressés aux représentants britanniques pour leur présence à toutes les cérémonies mémorielles.

Un grand merci aux enfants qui ont accompagné les maires délégués lors du dépôt des gerbes aux monument aux Morts.

Un verre de l'amitié a été offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie de Laveyssière.

Gardons en mémoire ces noms qui par leur sacrifice nous ont apporté notre liberté.



MAURENS RECUPERE SA CINQUIEME CLASSE

Des changements notoires pour cette rentrée 2024, puisque l'école de Maurens a obtenu de l'éducation nationale une ouverture de poste, ce qui porte le nombre de classes à 5 pour Maurens et deux pour Campsegret, notre partenaire dans le R.P.I. depuis 2019.

Le nombre d'enfants scolarisés est de 162 : 119 à Maurens et 43 à Campsegret.
La cinquième classe a été installée dans l'ancien bâtiment de la maternelle, les aménagements ont été réalisés en grande partie en régie communale par nos agents.

Des travaux plus conséquents ont également été faits sur la partie du primaire, dans le cadre du programme intercommunal de rénovation des bâtiments scolaires, qui concernait 10 écoles, dont celle de notre village : isolation du bâtiment, changement du système de chauffage et création d'une issue de secours pour la classe de l'étage.

Pour rappel, l'école de MAURENS scolarise les enfants à partir de 3 ans (TPS), jusqu'au niveau CE2. Un service de garderie permet de les accueillir de 7H15 le matin à 18H30.

Le service de transport scolaire pour les enfants de la commune pour le primaire est pris en charge par la collectivité ainsi que la navette qui assure le transport des élèves entre les deux sites.

Les repas sont confectionnés sur place, les services sont décalés 11 h 40 pour les deux classes de maternelle, et 12 h 20 pour les plus grands.

La semaine de classe se faisant sur 4 jours, l'accueil de loisirs « l'île aux enfants » est ouvert tous les mercredis.

Tél : 07 57 43 18 94

Mail : accueildeloisirs.maurens@gmail.com

Pendant les vacances, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) est géré par « Les petits génies du Paradis », sur deux sites : les 3-6 ans à Maurens, et les plus grands à Montagnac. Une navette gratuite effectue les déplacements matin et soir.



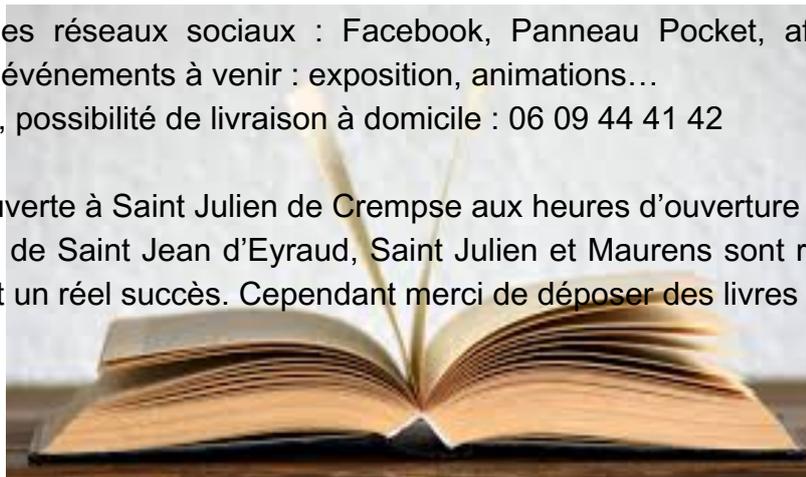
BIBLIOTHEQUE

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : Facebook, Panneau Pocket, affiches, pour prendre connaissance des événements à venir : exposition, animations...

Inscription gratuite, possibilité de livraison à domicile : 06 09 44 41 42

Une annexe est ouverte à Saint Julien de Crempse aux heures d'ouverture de la mairie.

Les boîtes à livres de Saint Jean d'Eyraud, Saint Julien et Maurens sont régulièrement mises à jour et connaissent un réel succès. Cependant merci de déposer des livres en bon état.



Horaires d'ouverture : lundi : 16h-18h mercredi et samedi : 10h-12h
37, rue des Forgerons à Maurens.

Médiathèque numérique de Périgueux : rectificatif

Depuis le 1er juillet 2024, la médiathèque a effectué quelques modifications. Dorénavant, elle offre seulement une sélection de films, de musique et de livres numériques.

WEEK-END DES ARTS

La 6ème édition aura lieu les 14 et 15 juin 2025
Vous désirez participer ! Contacter le 06 09 44 41 42



LES ASSOCIATIONS

Notre commune, forte de ses 18 associations, offre un beau dynamisme et une réelle diversité au niveau ludique, travaux manuels, culturel, cultuel, nature, expression corporelle, etc... Petits et grands, 3e âge, il y en a pour tous les goûts... C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal a souhaité remercier pour leur implication et leur dévouement TOUS les bénévoles de la commune Eyraud Crempse Maurens en organisant une soirée qui dorénavant aura lieu chaque année.

Cette soirée a été l'occasion de mettre à l'honneur le Comité des Fêtes de Saint Jean d'Eyraud qui a fêté cette année ses 50 ans.

Il a également été remis à Mr BOLTS Didier la médaille du bénévole pour ses 42 ans de présidence au sein de la Société Communale de Chasse de Maurens.

Ce fût une soirée conviviale, comme on les aime, autour d'un bon repas. Nous remercions tous les bénévoles pour leur présence et nous leur disons "A l'année prochaine".



LE P'TIT THEATRE DE MAURENS

Depuis quelques années déjà ce P'TIT THEATRE nous fait rire, rêver oublier notre quotidien avec ses pièces interprétées avec un grand talent

Pour avoir plus de détails contactez Sophie BEAUPUY CANTARELLI (06 45 83 49 48).

Un petit résumé de la prochaine représentation :

"Jeune cadre ambitieux qui veut une promotion, Walter invite son nouveau patron à dîner. Ce dernier, attaché aux valeurs familiales, souhaite découvrir sa famille. Celle-ci étant de condition modeste, Walter en a un peu honte. Il conçoit donc un plan pour tromper son patron en recourant à des comédiens. Est-ce vraiment une bonne idée? Pour son 30e anniversaire (et oui, déjà !), le P'TIT THEATRE de Maurens vous présentera sa nouvelle pièce, "Ma mère est un panda", à partir de 20 h 30 et sans réservation dans les salles de fêtes de :

- Maurens, les vendredi 28 et samedi 29 mars,
- St Médard de Mussidan, le vendredi 4 avril ,
- La Force, le samedi 5 avril, espace culturel.

Tarif 10 €

(1 € par entrée sera reversé à l'association ELA lors des 2 représentations à Maurens).

Langage dit "fleuri", pièce réservée aux adultes.



NOTRE DAME DE LAVEYSSIERE



Comme chaque année les pèlerins se sont retrouvés le 8 septembre pour le traditionnel pèlerinage. Ce rassemblement, datant du moyen âge, perdure encore aujourd'hui.

Le sanctuaire de LAVEYSSIERE est le plus populaire du Bergeracois.

ACTUALITES DIVERSES

Un champion à Maurens

Tom Smith (fils de Marie et William du Pub) monte sur la 1ere place du podium et finit champion de la ligue d Aquitaine catégorie minicross benjamin.
La saison prochaine il va parcourir la France pour le championnat de France minivert.

Bravo Tom!

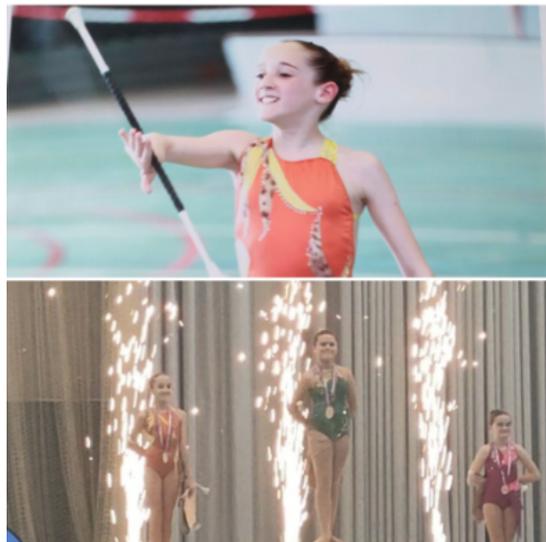


Un grand bravo à Chloé Bolts

Chloé est vice-championne de France 2024 du championnat national individuel en Twirling Bâton qui a eu lieu à Paris.

Son objectif est dorénavant de concourir pour accéder au plus haut niveau en catégorie Grand Prix en 2025.

La récompense de nombreuses heures d'entraînement (au moins 8 heures par semaine) au Twirling Les Bleuets de Saint Pierre d'Eyraud.



FRATERNIBUS

On vous rappelle que le **Fraternibus** sera présent sur la commune de Maurens semaine paire et semaine impaire sur la commune de Laveyssière.



HALLOWEEN

Malgré un temps pluvieux, cette année encore, une cinquantaine d'étranges êtres ont parcouru

le village de Maurens troquant un mauvais sort contre des bonbons.

De nombreuses animations proposées au Pub et à la bibliothèque ont clôturé cet après-midi festif.

Merci aux habitants, à API de leur participation permettant ainsi aux enfants de passer une journée chargée en émotion.

Merci également à Audition Malzarey pour la donation de trophées distribués aux gagnants.



LES ASTR'HALLLES DE L'ETE

Le festival les Astr'halles de l'été a eu lieu du 7 août au 11 août 2024.

C'est un samedi matin en cette fin d'année 2023 que le projet du festival est né.

Nous venions de vivre 10 années magiques avec le Festival du Roi de Coeur et un grand vide se faisait sentir...

Alors quand Pablo et Julie venus de leur Belgique natale nous ont proposé de créer un festival sur la commune de Maurens, l'idée n'a fait qu'un tour...

C'est ainsi qu'ils nous ont concocté un festival sur 5 jours sous la Halle de Maurens avec un programme très varié alliant du théâtre, de la musique, du cirque, de la chanson, des contes, le tout interprété par des professionnels qui, une fois de plus, en ont mis plein les yeux et les oreilles au public.

Malgré la chaleur, l'actualité chargée (jeux olympiques à Paris), leur première expérience dans la création d'un festival avec tous les aléas que l'on peut rencontrer, ils ont réussi à émerveiller les spectateurs qui pour certains sont venus voir chaque spectacle.

Merci à toute l'équipe des Astr'halles.



THEATRE DU ROI DE COEUR

Le 23 juillet nous avons eu le plaisir d'accueillir à nouveau le Théâtre du Roi de Coeur sur le stade de Maurens pour nous présenter la pièce "Un air de famille".

C'est ainsi qu'on a vu la troupe arriver le matin, monter le plateau, les décors dans la journée et le soir sous un beau coucher de soleil les spectateurs ont pu une fois de plus s'émerveiller devant le talent des comédiens. La magie était encore au rendez-vous cette année.

A la fin du spectacle le public a pu profiter de la buvette pendant que l'équipe du Théâtre du Roi de Coeur démontait le plateau afin de pouvoir jouer dans une autre commune le lendemain.



PORTRAITS DE 2 NOUVEAUX ARTISANS COMMERCANTS LOCAUX SUR LE MARCHE DE MAURENS

Sophie PERRIN : La P'tite Pépité

Après avoir travaillé dans la gestion d'assurance en région bordelaise pendant une vingtaine d'années, une envie de calme, de nature et de donner du sens à son travail se concrétise il y a deux ans. Maurens sera le point de départ.

Sophie aimant pâtisser entreprend une reconversion dans la biscuiterie. Après une formation, des stages et l'installation d'un laboratoire, Sophie pose son étal sur les marchés hebdomadaires depuis un an. Sa gamme de biscuits est également disponible dans des boutiques bergeracoises.



Rémi GREARD : Délicat'Affût

Rémi Greard, installé à St Julien de Crempse, parcourt les marchés depuis un an, avec son camion aménagé, proposant affûtage et remoulage de couteaux, ciseaux, chaînes de tronçonneuse...

Après des années de travail en tant qu'éducateur, aide-soignant, Rémi Greard entame une reconversion et a effectué une formation auprès de l'Ecole Nationale d'Affutage et Remoulage près de Valenciennes, formation reconnue par l'Education Nationale. Ce métier d'artisan en voie de disparition trouve son public tant chez les particuliers que les professionnels ou les collectivités.

Délicat'affût est présent sur le marché de Maurens le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois.
Page FB « Delicat'Affut »



COMMUNE
EYRAUD-CREMPSE-MAURENS

tous les vendredis
à partir de 16 h



MAURENS

Marché plein air

place municipale



Renseignements : s'adresser à la mairie

Le bourg Maurens

24140 EYRAUD-CREMPSE-MAUR

Tél. 05.53.73.55.50



Bulletin Municipal Officiel de la commune
EYRAUD-CREMPSE-MAURENS

N°10 - Décembre 2024

Directeur de la publication : Alain OLLIVIER

Rédacteur : Sylvie BONNEAU, Valérie GUIRMANDIE,

Christelle HARI, Martine BEAUGIER, Denise WYSS,

Yves LEPAPE, Françoise QUINTARD,

Crédit Photos : Valérie GUIRMANDIE, Martine BEAUGIER

Site Internet : eyraud-crempse-maurens.fr

Facebook : [eyraudcrempsemaurens24](https://www.facebook.com/eyraudcrempsemaurens24)

Panneaupocket

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par nos soins

Ce bulletin peut-être recyclé